



**Société des régates à voile d'Annecy**  
**Championnat de France inter séries**  
**croiseurs légers**  
*du 21 au 24 mai 2009*



## AVIS de COURSE

### Préambule

Les concurrents Français et étrangers doivent présenter à la confirmation de leur inscription :

- une licence fédérale valide, avec cachet médical ou certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile en compétition, avec autorisation parentale pour les mineurs,
- la carte d'identité HN valide de leur bateau,
- les concurrents étrangers doivent prouver leur appartenance à une association affiliée à leur association nationale,
- l'autorisation de port de publicité pour les bateaux arborant de la publicité.

### 1. Organisation

Le Championnat de France inter série des croiseurs légers (CFICL) est une épreuve officielle de la FFVoile, organisée du 21 au 24 mai 2009 par la Société de régates à voile d'Annecy, sous l'égide de la Fédération Française de voile.

### 2. Règles

**2.1** L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les règles de course à la voile 2009-2012 (RCV).

**2.2** Les règles des classes concernées, telles que modifiées par les instructions de course, conformément à la RCV 87.

**2.3** Le guide HN France 2009,

**2.4** Les règles et usages de protection de l'environnement,

**2.5** Pour les besoins de la règle 61.1 le pavillon de réclamation est requis quelle que soit la longueur du bateau.

### 3. Classes admises à courir

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes HN suivantes :

A.B.R1.R2.L ainsi qu'aux classes monotypes concernées par les classes énoncées ci-dessus.

### 4. Inscriptions

L'inscription préliminaire est obligatoire sur le site internet de la SRVA ([www.srva.info](http://www.srva.info) ou directement sur [cficl2009.srva.info](http://cficl2009.srva.info)) et sera confirmée par l'envoi d'un chèque à l'ordre de SRVA.CFICL - 31 Rue des Marquisats - 74000 Annecy.

Les concurrents seront retenus dans l'ordre de réception des chèques et dans la limite des capacités d'accueil des infrastructures portuaires (130 bateaux maximum).

#### 4.1 Montant des frais d'inscription

Jusqu'au 30/04/09 minuit, le montant des frais d'inscription du bateau et de son équipage est fixé à 100€. Passée cette date, les frais seront de 150€.

## **5. Confirmation des inscriptions**

**5.1** Les inscriptions seront confirmées sur place le 21 mai 2009 de 09h à 19h

**5.2** Les instructions de course seront affichées dès le début de la confirmation des inscriptions, les annexes seront disponibles à la confirmation.

**5.3** Remboursement des inscriptions

Il sera soumis à la décision de l'autorité organisatrice qui pourra exiger les justificatifs nécessaires.

## **6. Mise à l'eau des bateaux**

Par grue ou plan incliné selon un protocole établi par l'organisation.

Le grutage est gratuit.

## **7. Programmes des courses**

- Jeudi 21/05 inscription, jauge et mis à l'eau de 09h à 19h

- Jeudi 21/05 Apéritif de réception à la Mairie à 18h30

- Vendredi 22/05 9h30 briefing concurrents

- Vendredi 22/05 11h 1<sup>er</sup> signal d'avertissement Course(s)

- Samedi 23/05 10h 1<sup>er</sup> signal d'avertissement Course(s)

- Samedi 23/05 20h30 Apéritif offert puis soirée tartiflette sur réservation

- Dimanche 24/05 10h 1<sup>er</sup> signal d'avertissement Course(s)

L'heure après laquelle aucune procédure de départ ne sera lancée le 24/05 sera fixée par avenant le 23/05 avant 20H.

Lecture du Palmarès, et remise des prix dès que possible.

## **8. Classements**

**8.1** Nombre de courses

Trois courses dans une classe ou regroupement de classe seront nécessaires pour valider le championnat.

Dix courses maximum sont programmées pour l'ensemble des catégories.

Une course pourra être retirée si 4 courses ont été courues et validées

**8.2** Décompte des points

Application du système de points à minima de l'annexe A des RCV.

## **9. Type de parcours**

Les parcours seront du type côtier ou construit.

## **10. Règles particulières au plan d'eau**

Interdiction de naviguer dans la zone de la « Puya » réservée aux plongeurs selon schéma joint.

Le matériel de sécurité devra être conforme à celui requis par la division 240 "basique" ([www.gouv.fr/loisirs](http://www.gouv.fr/loisirs) et ou rubrique Course/Sécurité sur le site [cficl2009.srv.info](http://cficl2009.srv.info)).

## **11. Titres décernés**

**11.1** Titre de Champion de France pour les classes HN A.B.R1.R2.L ou les regroupements possibles des classes HN :

A+R1

R1+B

R2+L

A+B

R1+ R2

réunissant un minimum de 15 équipages ayant participé à au moins une course.

Les titres de champion, vice champion et troisième seront décernés conformément au règlement 2009 du Championnat de France de Voile Inter séries de Croiseurs Légers.

**11.2** La liste des titres qui seront attribués sera affichée au panneau officiel dès la clôture des inscriptions.

## **12. Décharge de responsabilité**

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate

## **13. Assurance**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1,5 millions d'Euros pour la régate.

## **14. Droit d'utiliser le nom et l'apparence**

En participant à cette épreuve le compétiteur autorise les organisateurs et les sponsors de l'épreuve, à montrer et à utiliser photos films et enregistrements de son bateau ou de lui-même, et à utiliser sans compensation son image sur tous les matériaux liés à l'épreuve.

## **15. Informations**

Secrétariat de la SRVA 31 rue des marquisats Annecy  
Tél 0450454839 / Fax 0450456464 / [cficl@srva.info](mailto:cficl@srva.info)  
JM Carraz 0608747567 / [jm-carraz@wanadoo.fr](mailto:jm-carraz@wanadoo.fr)

## **16. Hébergements**

- OT d'Annecy, 0450450033, [info@annecytourisme.com](mailto:info@annecytourisme.com)
- Hôtel Mandallaz, 0450455174, [annecy.comfort-hotel@wanadoo.fr](mailto:annecy.comfort-hotel@wanadoo.fr)
- Auberge de jeunesse, 0450453319 (proche SRVA)
- Camping Semnoz, 0450686028, [info@aubergelesemnoz.com](mailto:info@aubergelesemnoz.com) (proche SRVA)
- Hôtel Amiral, 0450232926 Annecy le vieux
- Aparthotel Adagio, 0450056500, [www.adagio-city.com](http://www.adagio-city.com), 2 place Marie Curie - Annecy